

Danemark

Activité de la Croix-Rouge danoise en faveur des réfugiés polonais.

Par lettre en date du 1^{er} février 1940, la Croix-Rouge danoise a informé le Comité international de la Croix-Rouge que, le 21 décembre 1939, elle avait envoyé 35.000 couronnes danoises à la légation de Danemark à Kaunas pour être remises par les soins de la Croix-Rouge lithuanienne aux réfugiés polonais. Le 12 janvier, ont été expédiés en plus 10.000 liths au Comité de secours polonais à Wilno, également par l'intermédiaire de la légation de Danemark.

La Croix-Rouge danoise a en outre expédié deux envois de vêtements, dont l'un au mois de novembre contenant 181 colis, et un autre au mois de décembre contenant 285 colis.

Ambulance de la Croix-Rouge danoise en Finlande.

La Croix-Rouge danoise a organisé, pour l'envoyer en Finlande, une ambulance dont le personnel compte 26 personnes.

A la demande du Gouvernement finlandais¹, le Comité international de la Croix-Rouge a notifié au Gouvernement de l'U.R.S.S. que cette ambulance, dûment approuvée, fonctionnerait en Finlande dès le 24 décembre 1939².

¹ Voici l'article 11 de la Convention de Genève de 1929 : « Une société reconnue d'un pays neutre ne pourra prêter le concours de son personnel et de ses formations sanitaires à un belligérant qu'avec l'assentiment préalable de son propre gouvernement et l'autorisation du belligérant lui-même.

Le belligérant qui aura accepté le secours sera tenu, avant tout emploi, d'en faire la notification à l'ennemi. »

² Voir *Tidsskrift for Dansk Røde Kors*, février 1940.

CROIX-ROUGE FINLANDAISE



Veillée de Noël sous la tente de la Croix-Rouge.
Extrait de *Julhålsning 1939*.